

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 7 NOVEMBRE 2023, 20h00

Édifice municipal

PRÉSENCES:

Michel Breton Pro-maire
Marcel Élément siège no 1
Lise Garant siège no 2
Michel Lindsay siège no 3
Lucien Beaudry siège no 6

ABSENTS:

Aucun

FORMANT QUORUM

JEAN-CHARLES BELLEMARE, Directeur général et greffier-trésorier par intérim est aussi présent.

Mention aussi de la présence d'un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, M Jean-Philip Gagné, à titre d'observateur.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS: 9

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le pro-maire, M Michel Breton, souhaite la bienvenue au public. Il présente le directeur général par intérim, M Jean-Charles Bellemare.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

07.11.23.138

Il est proposé par Lise Garant

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

3.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2023

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023

07.11.23.139

Il est proposé par Michel Lindsay

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 Séance extraordinaire du 3 octobre 2023

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2023

07.11.23.140

Il est proposé par Lucien Beaudry

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3.3 Séance extraordinaire du 17 octobre 2023

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2023



Il est proposé par Marcel Élément

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le pro-maire, M Michel Breton, invite la population à poser une question à l'assemblée.

Nom du/de la citoyenne	Sujets abordés
Normand Laframboise	 Élections partielles
	 Communications municipales
	 Regroupements municipaux
	 Délégation de pouvoir
	 Suivi budgétaire
	Mise en demeure

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Comptes payés et à payer

Les comptes payés et à payer ayant été déposé au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

07.11.23.142

Comptes payés au 31 octobre 2023	22 977,03 \$
Comptes à payer en novembre 2023	53 322,08 \$

Il est proposé par Marcel Élément

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE les comptes payés et à payer soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Jean-Charles Bellemare

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

5.2 Liste des comptes débiteurs

Le directeur général par intérim dépose la liste des comptes débiteurs, en date du 31 octobre 2023.

5.3 Dépôt des états comparatifs

Le directeur général par intérim dépose la liste états comparatifs en date du 31 octobre 2023.

5.4 Dépôt du rôle d'évaluation foncière

Le directeur général par intérim informe les membres du conseil et les citoyens que le rôle d'évaluation foncière a été déposé à la municipalité le 6 octobre 2023.

5.5 Modification au contrat de travail : directeur général par intérim

07.11.23.143

Il est proposé par Lucien Beaudry

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la modification au contrat de travail du directeur général par intérim soit approuvée telle que déposée.

ADOPTÉE

Ayant signifié aux membres du conseil municipal être en conflit d'intérêts dans le sujet suivant, le conseiller Marcel Élément se retire des délibérations.

Dewaling d'aide financière aux citoyens d'âge mineur

07.11.23.144

Il est proposé par Lucien Beaudry

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la liste des bénéficiaires de la demande d'aide financière aux citoyens d'âge mineur soit approuvée telle que déposée.

ADOPTÉE

Le point ayant été traité, le conseiller Marcel Élément reprend son siège à la table de délibération.

5.6 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

07.11.23.145

Il est proposé par Michel Lindsay

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le calendrier des séances du conseil municipal soit, pour l'année 2024, le suivant :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU		
CONSEIL MUNICIPAL- 2024		
8 janvier 2024	2 juillet 2024	
5 février 2024	5 août 2024	
4 mars 2024	3 septembre 2024	
1 ^{er} avril 2024	8 octobre 2024	
6 mai 2024	4 novembre 2024	
3 juin 2024	2 décembre 2024	

QUE l'ensemble des séances ordinaires débutent à 19:00;

QUE l'ensemble des séances ordinaires se déroulent au bureau municipal, situé au 847, rue Principale, à Saint-Hilaire-de-Dorset;

QU'avis public soit donné par le directeur général par intérim à cette fin.

ADOPTÉE

5.7 Mandat en comptabilité

07.11.23.146

ATTENDU QUE l'administration municipale a accumulé un retard important dans sa conciliation bancaire ;

ATTENDU QUE ces retards risquent d'affecter la préparation du budget 2024 ;

ATTENDU QUE le directeur général par intérim a sollicité les services de Mme Chantal Charest, CPA, afin qu'elle effectue les conciliations bancaires pour l'ensemble de l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Lise Garant

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset acceptent que le directeur général par intérim accorde le contrat en comptabilité à *Mme Chantal Charest, CPA*, pour un montant maximal de DEUX MILLE DOLLARS (2 000 \$), afin qu'elle effectue les conciliations bancaires de l'ensemble de l'année 2023.

QU'à cette fin, la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset autorise la direction générale à puiser les sommes à même le budget d'opération dédié aux services professionnels.

ADOPTÉE

5.8 Paiement à la Sûreté du Québec

07.11.23.147

Il est proposé par Michel Lindsay

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE les membres du conseil municipal autorisent le paiement de la somme de QUARANTE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (40 784 \$), représentant la somme de la quote-part pour les services de police de la Sûreté du Québec pour l'année 2023.

ADOPTÉE



5.9 Résolution pour la collecte des matières résiduelles

Il est proposé par Lucien Beaudry

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre de service pour l'année 2024 de l'entreprise *Services Sanitaires Denis Fortier inc.* au montant de ONZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS (11 900,00 \$) pour TRENTE-QUATRE (34) collectes.

ADOPTÉE

5.10 Résolution – adoption du budget 2024 de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud

07.11.23.149

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset est membre de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud pour bénéficier des services d'enfouissement des déchets domestiques et de la revalorisation de ses matières résiduelles ;

ATTENDU QUE la Régie a adopté son budget annuel pour l'année 2024, lequel s'élève à HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS (8 577 196,00 \$);

ATTENDU QUE la quote-part de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset s'élève, quant à elle, à HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (8 580,00 \$);

ATTENDU QUE chaque conseil municipal des municipalités membres de la Régie doit adopter, à leur tour, une résolution acceptant le budget global et leur quote-part ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Lucien Beaudry

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset entérinent le budget annuel de la Régie au montant de HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS (8 577 196,00 \$), laquelle prévoit une quotepart de HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (8 580,00 \$) pour les services susmentionnés.

ADOPTÉE

5.12 Offre de services : mutualisation des services - Loi 25

Compte tenu des coûts associés à l'offre, telle que présentée, les membres du conseil municipal préfèrent ne pas donner suite.

6. AFFAIRES LÉGISLATIVES

6.1 Adoption du *Projet de règlement no. 239-2023 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal*

07.11.23.150

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent se doter d'un règlement régissant les séances du conseil municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement ont été dûment donnés par le conseiller Marcel Élément, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE dispense de lecture est donnée, les membres du conseil municipal présents affirmant tous avoir lu et compris le présent projet de règlement et qu'une seule modification a été apportée depuis son dépôt, soit :

Au moment du dépôt :

1.1 Le conseil tient sa séance régulière selon le calendrier des séances du conseil, à 20h00.

Les séances du conseil se tiennent à l'hôtel de ville de Saint-Hilaire-de-Dorset.

Modification:

1.1 Le conseil tient sa séance régulière selon le calendrier des séances du conseil adopté par résolution annuellement.

Les séances du conseil se tiennent à l'hôtel de ville de Saint-Hilaire-de-Dorset.



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Élément

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le *Règlement no. 239 2023 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal* soit adopté avec la modification susmentionnée.

ADOPTÉE

6.2 Résolution : indexation du salaire des élus

07.11.23.151

ATTENDU QUE le règlement 227-2018 sur le traitement des élus prévoit que le salaire des élus soit indexé annuellement à l'Indice des prix à la consommation du Québec le plus récent annoncé avant l'adoption des budgets de l'année suivante ;

ATTENDU QUE l'indice le plus récent est celui de septembre 2023, qui est affiché à 4,8 % selon les données de *Statistique Canada* ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Lise Garant

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset adoptent une hausse de 4,8 % du salaire des élus pour l'année 2024.

Le conseiller Michel Lindsay enregistre son vote contre la proposition.

La résolution est *ADOPTÉE* à la majorité des élus présents.

6.3 Renouvellement : service forfaitaire de consultations juridiques – *Morency,* Société d'avocats

07.11.23.152

Il est proposé par Michel Lindsay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le contrat service forfaitaire de consultations juridiques soit octroyé à la firme *Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.* pour un montant de CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (575 \$), plus taxes et déboursés,

QUE la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset accepte que la firme *Morency, Société* d'avocats S.E.N.C.R.L. la représente, en 2024, à la Cour municipale de la Ville de Saint-Georges, selon la grille de tarification présentée en annexe.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Résolution pour octroyer le contrat de déneigement des cours et des points d'eau pour la saison 2023-2024

07.11.23.153

Il est proposé par Marcel Élément

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le contrat pour le déneigement de la cour de l'église, l'avant, l'arrière de l'édifice municipal et le stationnement pour handicapés ainsi que les points d'eau pour la saison hivernale 2023-2024, soit octroyé à *Les Entreprises Dany Champagne Inc.* soit accepté, pour un budget de CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS (5 900 \$), plus taxes.

ADOPTÉE

7.2 Appel d'offres 29020-23-033 – contrat de déneigement – saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (projet 29020-23-033)

07.11.23.154

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset a demandé à la MRC de Beauce-Sartigan d'effectuer un appel d'offres (no.29020-23-033) pour les services de déneigement des routes sous sa juridiction pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

ATTENDU QUE la MRC a obtenu 2 offres de services, soit :

Nom du soumissionnaire	Montant (tx. Incluses)
Excavation Bolduc inc.	278 801.73 \$
Les Entreprises Dany Champaane inc.	294 715.31 \$

ATTENDU QUE la MRC recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit *Excavation Bolduc inc.*;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Lucien Beaudry

QUE le contrat de déneigement pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 soit octroyé à Excavation Bolduc inc. soit accepté pour un montant total de DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE HUIT CENT UN DOLLARS ET SOIXANTE-TREIZE SOUS (278 801,73 \$), taxes incluses ;

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général par intérim et le pro-maire à signer pour et au nom de la municipalité les documents requis à cette fin.

Le conseiller Marcel Élément enregistre son vote contre la proposition.

La résolution est ADOPTÉE à la majorité des élus présents.

7.3 Achat de panneaux de signalisation (le cas échéant)

07.11.23.155

Il est proposé par Marcel Élément

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général par intérim à procéder à l'achat de panneaux de signalisation auprès de l'entreprise Signalisation Lévis pour un montant de TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET VINGT-TROIS SOUS (3 842,23 \$), taxes incluses;

QUE le montant soit pris du surplus accumulé.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Projet de régie intermunicipale de protection incendie

Un résumé du projet et une mise à jour sont offerts à la population.

8.2 Budget 2024 et plan triennal d'immobilisation-Sécurité incendie

07.11.23.156

Il est proposé par Marcel Élément

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les membres du conseil approuvent le budget 2024 et le plan triennal d'investissement du Service de sécurité incendie de Haute-Beauce, tels que présentés. **ADOPTÉE**

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est abordé.

10. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Ayant signifié aux membres du conseil municipal être en conflit d'intérêts dans le sujet suivant, le conseiller Lucien Beaudry se retire des délibérations.

10.1. Résolution d'appui : demande à la CPTAQ (dossier 443140)

07.11.23.156

Attendu le dépôt de la demande de Mme Helen Papayanatos et M Lucien Beaudry auprès de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec) concernant l'aliénation d'une partie du lot identifié par le numéro 3 739 489 au Cadastre du Québec ;

Attendu que cette demande a fait l'objet d'une résolution, no. 11.07.23.104, adoptée le 11 juillet 2023 ;

Attendu que la CPTAQ a avisé par la voie d'une lettre que cette résolution n'était pas conforme ;

Attendu que la municipalité souhaite régulariser le dossier dans les délais prescrits ;

Attendu que cette demande est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur, le tout tel qu'indiqué dans le rapport de l'inspecteur local;

Attendu que les membres du conseil municipal souhaitent ajouter ces éléments et ainsi abroger la résolution no.11.07.23.104 en précisant ceci :

- Attendu que la présente demande concerne le lot 3 739 489;
- Attendu que la demande a pour but d'obtenir les autorisations nécessaires afin que la demanderesse puisse acquérir une partie (0,73091 hectare) du lot 3 739 489 (19,56 hectares) qui est contigu à son terrain, lot 3 739 491;



- Attendu que la propriétaire du lot 3 739 491 utilise déjà, depuis environ 25 ans, la partie du lot visé et qu'elle désire en devenir propriétaire ;
- Attendu que l'usage présentement en vigueur sur le lot visé est agricole (pâturage) et demeurera la même, soit du pâturage et que la demanderesse prévoit y construire une serre;
- Attendu que les impacts sur les normes d'épandage demeureront inchangés;
- Attendu qu'aucun changement de zonage n'est prévu ;
- Attendu que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole du secteur visé par la demande sera entièrement conservée;
- Attendu qu'aucune incidence sur l'effet de la préservation de l'agriculture n'est attendue ;
- Attendu que les ressources eau et sols seront entièrement préservés;
- Attendu que l'impact sur la constitution des propriétés foncières se limitera exclusivement à l'aliénation visée par la présente ;
- Attendu l'effet positif sur le développement économique de la région par l'ajout d'une serre sur la partie du lot visé ;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par Michel Lindsay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset appuient la demande de Mme Helen Papayanatos et M Lucien Beaudry auprès de la CPTAQ dans le cadre du dossier 443140;

QUE les membres du conseil municipal indiquent que le directeur général par intérim, M Jean-Charles Bellemare ou le pro-maire, M Michel Breton, sont tous deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, toute pièce justificative nécessaire au dossier.

ADOPTÉE

Le point ayant été traité, le conseiller Lucien Beaudry reprend son siège à la table de délibération.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le pro-maire, M Michel Breton, invite la population à poser une question à l'assemblée.

Nom du/de la citoyenne	Sujet abordé	
Normand Laframboise	Offre de service – Loi 25 Nomination de Me Philippe Asselin à la Commission municipale du Québec Mise en demeure Rôles et responsabilités de la direction générale	
Hélène Papayanatos	Comités de loisirs et de vie communautaire Hausses de taxes	
Céline Bilodeau	Collecte des matières résiduelles	
Gaétane Bégin	Clôture à neige	

12. CORRESPONDANCE

Le directeur général par intérim résume les sujets relatifs à la correspondance reçue.

13. VARIA

Le pro-maire, M Michel Breton, fait un tour de table afin de demander aux membres du conseil s'ils ont des sujets à aborder au point « varia ».

Nom du/de la conseille.ère	Sujet abordé	
Michel Lindsay	Horaire d'ouverture des bureaux municipaux	
Lucien Beaudry	Coupe de sapins et clôture à neige	
Michel Breton	Suivi du dossier Viridis à la Régie intermunicipale	



14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à l'unanimité des élus présents QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

Il est 20:55.

Muchel Breton
Pro-mair

Pro-maire

Jean-Charles Bellemare

Directeur général par intérim Greffier-trésorier par intérim